

Sainte-Thérèse, le 16 août 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la compagnie Imerys Graphite
& Carbon à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 8 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents demandés. Il s'agit de :

1. Plainte du 30 juillet 2018, 2 pages
2. Courriels du 30 juillet 2018, 2 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (6)

De : **art. 53-54**
Envoyé : 30 juillet 2018 13:13
À : Internet DR15 <laurentides@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Plainte environnemental

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

PLAINTÉ À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Le Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ) du Ministère est responsable du traitement des plaintes à caractère environnemental. Pour formuler une telle plainte, adressez-vous au bureau du CCEQ qui dessert la région où se déroule l'activité concernée. Vous pouvez transmettre votre plainte par courrier électronique, par la poste ou par télécopieur, la faire par téléphone ou la remettre en personne. Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle, mais vous pouvez conserver l'anonymat si vous le souhaitez; le Ministère ne sera toutefois pas en mesure de vous renseigner sur les suites données à votre plainte, le cas échéant.

Pour plus d'information sur le traitement des plaintes à caractère environnemental, vous pouvez consulter notre [site Web](#).

Lorsqu'un délai d'intervention peut causer des torts irréparables à l'environnement, il faut agir immédiatement. En tout temps, vous pouvez joindre l'équipe d'Urgence-Environnement en composant sans frais le 1 866 694-5454.

1. IDENTIFICATION DU PLAIGNANT Anonyme

Mme M. **Nom et prénom *** :

Adresse :

Courriel * :

Téléphone :

art. 53-54

Résidence :	Travail :	Autre : art. 53-54
-------------	-----------	---------------------------

2. IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU LIEU VISÉ PAR LA PLAINTE

Nom (individu ou entreprise visé par la plainte) : IMERYS GRAPHITE & CARBONE
Adresse (no, rue, app., municipalité, province, code postal) : 585, CHEMIN DU GRAPHITE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES J0W1J0
Région administrative * : Laurentides
Autres précisions (lots, repères physiques, trajet, présence d'un danger, etc.) : Coordonnées : 46°22'19.65" N et 75°32'05.29" O

3. OBJET DE LA PLAINTE

(description de l'activité, de la situation, des travaux, du milieu touché, de la nuisance, de l'impact sur la santé ou sur l'environnement, etc.) Semble y avoir eut un gros déversement de diesel, ça sent le diesel à plein nez! j'ai deux photos vous pouvez me rejoindre par courriel et je vous les fournirez. art. 53-54	
Quand la problématique a-t-elle été constatée? :	2018-07-29
La problématique est-elle la même actuellement?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Votre plainte concerne-t-elle une résidence privée?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Avez-vous communiqué avec la municipalité concernée?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, quelle réponse avez-vous obtenue de la part de la municipalité concernée?	

Alarie, Jacinthe

À: **53-54**
Objet: RE: Imerys

De : **art. 53-54**
Envoyé : 30 juillet 2018 16:26
À : Alarie, Jacinthe <Jacinthe.Alarie@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Imerys

Bonjour Madame Alarie,

art. 53-54

Voici les deux photos que j'ai prises hier!





Si vous avez des questions n'hésitez pas,

art. 53-54

Le 30 juill. 2018 à 13:40, "Jacinthe.Alarie@mddelcc.gouv.qc.ca" <Jacinthe.Alarie@mddelcc.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour,
Pouvez-vous m'envoyer les photos concernant le déversement de diesel.

Merci et bonne journée.

Jacinthe Alarie, inspectrice

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

*Direction régionale du centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides,
Bureau de Sainte-Thérèse*

260, rue Sicard, local 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Tél : (450) 433-2220, poste 240 Fax: (450) 433-1315